

Sept / Oct 2016 # N°3

L'ÉDITO

Céréales : la double peine des producteurs français.

baisse des rendements et qualité pas au rendez-vous

système d'aides inadapté à la volatilité des rendements

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Lors de la campagne céréalière de l'année dernière, les conditions climatiques n'étaient pas extraordinaires mais les rendements avaient établi **un nouveau record à la surprise générale**. Pour la première fois, le rendement moyen, France entière, avait dépassé les 80 quintaux par hectare et la collecte de blé avait atteint 40,7 millions de tonnes. Cette année, le printemps très arrosé et la sécheresse de Juillet ont fait baisser les rendements de 30% dans le Bassin parisien et la qualité n'est pas non plus au rendez vous. La collecte de blé tendre pourrait tomber à 28 Mt. **Cette contre-performance française nous rappelle que les accidents climatiques existent encore**. Ils sont monnaie courante dans de nombreuses régions du monde comme l'Australie, la Russie et les pays proches de la Mer noire. Ils sont plus rares en France. Il faut remonter à **1956 pour trouver une fluctuation de cette ampleur**. Même en 1976, l'année de la fameuse sécheresse, la baisse avait été bien moindre.

Mais, dans le passé, quand les quantités étaient faibles, cela faisait remonter les prix et **les résultats économiques étaient souvent meilleurs** qu'on ne le craignait au moment de la récolte.

Pas de chance pour les producteurs français de céréales cette année. Presque partout ailleurs, **les rendements ont été bons**. Le Conseil International des Céréales vient de remonter à nouveau fin Août ses prévisions 2016-2017. Le chiffre annoncé est de 2069 millions de tonnes¹. **C'est 22 millions de tonnes de plus que le record historique** établi en 2013-2014 et cela sera la quatrième fois de suite que la production mondiale dépasse 2 milliards de tonnes. Les stocks sont à un niveau record à près de 500 Mt et l'humanité se permet en outre de consacrer un sixième de cette production à des utilisations industrielles en particulier énergétiques **qui ne semblent pas prioritaires en ces temps de prix bas de l'énergie**².

Les aides de la PAC sont désormais "découplées". Cela signifie que **leur niveau est le même quels que soient les prix de marchés ou les rendements**. En 2016, elles seront très loin de compenser la chute des résultats économiques de nombreuses exploitations spécialisées. Ce système d'aides est inadapté à la volatilité croissante des prix et à fortiori à la volatilité des rendements. Il est dommage que l'on n'ait pas profité des bonnes années ou ces aides étaient inutiles pour mettre en place **des systèmes d'assurances plus efficaces dans de telles circonstances**.

Malheureusement, pendant les années fastes, les producteurs ont été tentés d'utiliser tous les moyens disponibles pour faire de l'optimisation fiscale ou sociale au risque de gonfler les charges de structures à **cause d'un matériel certes très performant mais souvent coûteux** à amortir lors des mauvaises années comme 2016³.

SAS AGIRAGRI
85 Boulevard de Charonne
75011 PARIS
SIREN : 53530200400010
N° d'identification au RCS :
Paris B 535 302 004

Directeur de Publication :
Olivier AUGERAUD
Comité de rédaction :
Jean-Pierre BRUNE
Julien FORGET

Rédacteur :
Lucien BOURGEOIS
Réalisation :
C.O.T.C Communication
Crédits photos : Fotolia



1. www.igc.int/fr/default.aspx
2. Marché mondial des céréales AVL 2
3. Loi Macron sur l'amortissement, AVL 2



La grande pertinence de l'organisation interprofessionnelle du Champagne

des modifications de production peu compatibles avec les exigences commerciales

Les conditions climatiques de 2016 ont affecté aussi la production des vignobles. Le Ministère de l'agriculture prévoyait au 22 Aout une diminution de 10% de la production avec une production de 42,9 millions d'hectos. Au printemps, il y a eu du gel en Champagne, en Bourgogne et en Val de Loire. Des épisodes de sécheresse ont affecté la production sur le pourtour méditerranéen et la grêle a fait **des dégâts dans les Charentes, la Bourgogne, le Beaujolais et le Languedoc-Roussillon.**

Ces épisodes climatiques provoquent des modifications de production peu compatibles avec les exigences commerciales. La production de vins de Bourgogne pourrait baisser de 21% et celle du Val de Loire baisser de 35%. Une telle variation risque de créer **une pénurie artificielle qui fait monter les prix** mais qui en même temps décourage les acheteurs. Ce ne serait pas trop grave pour une année mais **les acheteurs découragés** risquent de ne pas revenir les années suivantes. C'est pour éviter cet écueil que l'interprofession du Champagne a créé **une réserve de vins calmes.**

En 2016, la production de vin de champagne risque de baisser de 32% à cause du gel qui a concerné 4600 ha. Dans une telle situation, l'interprofession a la possibilité de **débloquer des vins calmes produits au delà des quantités requises** les années précédentes. Cette faculté permet d'éviter les trop grands écarts de production d'une année sur l'autre. Cela nous montre une fois de plus en 2016 que cette interprofession du Champagne est un modèle du genre en matière d'optimisation de la **création de valeur ajoutée.** Maintenant que les Etats se retirent complètement de la régulation des marchés, il est intéressant de noter que **les acteurs privés ont su mettre en place des systèmes collectifs d'organisation** capables d'assurer le maximum de valeur ajoutée pour tous les acteurs de la filière et cela sur le long terme.

un modèle en matière d'optimisation



Infos rapides Agreste Conjoncture Aout 2016 N° 2/4

www.agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/viticulture/

*"Viens ! Tout répète ici ton nom et tes louanges ;
Viens Bacchus ! De tes dons ces coteaux sont couverts ;
L'automne a sur son front tressé tes pampres verts ;
Et déjà sur les bords de la cuve fumante
S'élève en bouillonnant la vendange écumante :
Descends de tes coteaux, mets bas ton brodequin,
Et rougissons nos pieds dans des ruisseaux de vin."
Virgile, Géorgiques, Livre II*



LACTALIS, 1^{ère} entreprise mondiale du secteur laitier est une entreprise familiale

Les feux de l'actualité ont été braqués cet été sur les manifestations syndicales contre le bas prix du lait payé par LACTALIS. C'est un signe intéressant. D'habitude, les manifestations syndicales étaient tournées vers la grande distribution.

Nous avons déjà évoqué les principales causes de la crise laitière depuis la disparition des quotas en 2015¹. Il est certain que l'embargo russe a eu pour résultat en particulier de rediriger toutes les exportations allemandes qui partaient en Russie vers le marché intracommunautaire. Par ailleurs, tous ces produits laitiers sont des produits d'appel pour les chaînes de la grande distribution. Elles se livrent nécessairement à la guerre des prix pour conserver ou améliorer leurs parts de marché. Résultat, la pression se renforce sur le secteur de la production. Le groupe LACTALIS est devenu depuis la guerre la première entreprise mondiale du secteur des produits laitiers avec 17 Milliards € de CA² et 75 000 collaborateurs répartis dans 85 pays. C'est encore une entreprise « familiale » dont le capital est détenu par la famille **Besnier** avec un seul dirigeant, **Emmanuel Besnier**. Cette structuration familiale donne à cette entreprise une capacité de réaction extrêmement rapide en matière d'acquisitions d'entreprises.

Pendant de très nombreuses années, cette entreprise avait la réputation de payer le lait à un niveau supérieur à la moyenne. Cela semble moins vrai depuis que YOPLAIT, l'ancien fleuron des produits frais de la coopération a été vendu à une entreprise américaine alors qu'elle était convoitée par LACTALIS.

Il est étonnant de constater que la coopération laitière soit beaucoup moins florissante en France que dans les pays du Nord de l'Europe. Cela explique peut être que les trois plus grandes entreprises mondiales du secteur laitier que sont NESTLE, DANONE et LACTALIS soient si bien implantées dans notre pays. La fin des quotas entraîne une volatilité très importante des prix à laquelle les producteurs français n'ont pas été préparés. Les prix élevés des années qui ont précédé la crise actuelle ont poussé les agriculteurs à faire des investissements importants en matériel, bâtiments et salles de traite. Ces investissements pèsent désormais très lourd dans les coûts de production d'exploitations pourtant très performantes sur le plan technique. C'est une constante de l'histoire des politiques agricoles bien décrite déjà dans « *Les raisins de la colère* » de John Steinbeck.

produits
laitiers,
produits
d'appel pour
la GD

payer le lait à
un niveau
supérieur à
la moyenne

coopération
laitière moins
florissante en
France

suite page 4

Elevage

un climat de concurrence exacerbée

LACTALIS, 1^{ère} entreprise mondiale du secteur laitier est une entreprise familiale (suite)

Dans ce type de crise, ce sont souvent les exploitations les plus "modernes" qui souffrent le plus à cause du poids de l'endettement bancaire.

L'accord intervenu sur le prix du lait sera t-il le signe d'un redressement durable des prix ? Une chose est sûre, la production commence à baisser dans un certain nombre de pays européens. Les baisses de prix ont découragé de plus en plus de producteurs. Dans ce climat de concurrence exacerbée, il ne suffit pas d'être compétitif au niveau de la production, il faut aussi que les entreprises qui transforment et commercialisent les produits laitiers soient très performantes. De ce point de vue, la faiblesse d'une partie de la coopération en France est un élément préoccupant.



1. A Vrai Lire N° 2

2. On lira avec intérêt l'historique de ce groupe sur le site officiel Lactalis : www.lactalis.fr/le-groupe/chiffres-cles/

Elevage

retournement inattendu du marché mondial

abattages importants de vaches de réforme

Eclaircie pour le porc et la volaille

Les producteurs de porcs ont subi une des plus dures crises de leur histoire. Fort heureusement, depuis quelques mois, le salut est venu d'un retournement inattendu du marché mondial. Il a suffi d'une **augmentation des importations chinoises** sur un marché très marginal par rapport à la production pour provoquer une **brusque montée des prix**. Le prix se traînait lamentablement à 1,07 € le kilo au cadran breton en début d'année. Il est désormais à 1,48 €. Cette **embellie ne sera peut-être pas durable** mais elle permettra aux producteurs de se refaire en partie d'autant que cela se passe dans un **contexte où le prix de l'aliment ne cesse de baisser**. Le cours du blé à Chicago vient de passer en dessous de la barre des 4 dollars le boisseau. Cela correspond à 130 € par tonne s'il n'y avait pas de frais de transport ou de protection communautaire.

Dans le secteur de la volaille, l'organisation de la filière a permis dans le **passé de maintenir les prix**. La baisse du prix des aliments est un facteur favorable pour la production.

Pour la viande bovine, les cours sont encore bas à cause en particulier de la **décapitalisation du cheptel laitier** qui provoque des abattages importants de vaches de réforme aussi bien en France que dans toute l'Union Européenne. **Le prix des vaches a perdu 16%** par rapport à la même période de 2015. Le cours des jeunes bovins sont en baisse de 5% par rapport à 2015 malgré une baisse des effectifs disponibles pour l'abattage.

suite page 5



Elevage

demande
accrue à
l'exportation
vers
l'Allemagne

Eclaircie pour le porc et la volaille (suite)

Signes encourageants néanmoins, la baisse des exportations de viandes bovines vers l'Europe du Sud a été compensée par une demande accrue à l'exportation vers l'Allemagne. A signaler aussi une reprise des exportations de jeunes bovins vers le Liban et indirectement vers la Turquie.

Pour la viande ovine, le manque d'agneaux français fait augmenter les prix mais la baisse de la Livre Sterling de 10% renforce la concurrence des agneaux britanniques.

Grande Culture

le blé a subi
les plus
lourdes
conséquences

2016, l'année horrible pour les céréales à paille

On se souviendra de l'année 2016. La France est en effet un pays au climat tempéré autour du 45^e parallèle et entouré de mers, profitant de la douceur apportée par le Gulf Stream. Notre pays est en général peu touché par les aléas climatiques qui affectent régulièrement de nombreuses zones dans le monde.

L'année 2016 fera exception car les fortes pluies du printemps ont eu raison de la production céréalière en particulier dans le Bassin parisien considérée comme un des greniers à blé de l'Europe.

C'est essentiellement la production de blé qui a subi les plus lourdes conséquences de cet événement climatique exceptionnel. Les rendements moyens seraient tombés à 54 quintaux/ha. Il faut remonter au début des années 80 pour retrouver pareil résultat. La production est estimée à 28 millions de tonnes, soit un recul de 31% par rapport à 2015 et de 24% par rapport à la moyenne des années 2011-2015.

La baisse est un peu moins forte sur le blé dur et l'orge mais l'ensemble des céréales à paille diminue de 28%.

Les produits oléagineux et le maïs baissent aussi mais de 7% à 8% et les betteraves et les pommes de terre seraient stables.

Cette forte chute des rendements s'accompagne paradoxalement d'une forte chute des prix à cause de la pléthore observée sur le marché mondial. "Annus horribilis" qui sera peut être un signal pour tous les producteurs français qui abandonnaient l'élevage pour se spécialiser en céréales, production moins contraignante en temps de travail mais production peu pourvoyeuse de valeur ajoutée et surtout d'emploi. Faudrait-il encore que le marasme des producteurs de lait prenne fin pour que ce signal puisse être perçu clairement !



Cliquez ici : [Infos rapides AGRESTE Grandes cultures Septembre 2016 n°07/10](#)

forte chute des
rendements et
des prix



Fruits & Légumes

Conjoncture : un secteur fragile

Les années de fortes perturbations climatiques, le secteur le plus fragile est de loin celui des fruits et légumes car la météo affecte la production mais aussi la consommation. En 2016, le printemps pourri a entraîné des catastrophes chez les producteurs de légumes de plein champs comme les salades. La récolte des fruits de printemps comme les abricots a reculé de 40%. La baisse de production de pommes est plus limitée et le beau temps d'août et septembre ont favorisé la consommation.

Consommation : l'ambiguïté des Français face à leur consommation de fruits et légumes

FranceAgriMer a réalisé une étude avec l'Institut CSA pour mieux comprendre la consommation de fruits et légumes par les ménages français. Cette étude a été menée sur 4 trimestres en 2014-2015 auprès de 1000 ménages.

Les fruits et légumes ont une belle image et leur achat est considéré comme un plaisir. La majorité des acheteurs est consciente de la nécessité de faire attention aux saisons et au gaspillage. Mais la réalité est moins rose. Les achats n'ont lieu qu'une fois par semaine. 60% des personnes se considèrent comme des consommateurs moyens et 30% comme de gros consommateurs mais seulement un tiers des ménages déclare respecter les recommandations du Programme National Nutrition Santé de manger 5 fruits et légumes par jour.

Les raisons invoquées sont multiples. Au delà du prix, il y a aussi le côté périssable des fruits et le peu d'appétence des légumes.

Pour s'approvisionner, 8 personnes sur 10 attachent de l'importance à la qualité du circuit de distribution. 6 personnes sur 10 disent préférer les commerçants de proximité alors que l'essentiel des ventes a lieu dans la Grande Distribution. Les marchés forains gardent encore de l'importance mais les magasins de proximité et les ventes directes ont une place marginale.

La majorité des consommateurs est sensible à l'origine des produits et à un mode de production respectueux de l'environnement.

Quant au respect des saisons, là aussi, chacun en est convaincu mais cela reste souvent un vœu pieux. Les personnes interrogées achètent certes les fruits de saison mais préfèrent les légumes présents toute l'année !

Même phénomène pour le gaspillage. Chacun en est conscient mais le considère comme inévitable.

Depuis la fameuse pomme d'Adam, la consommation de fruits et légumes reste un problème de difficulté de choix entre le désir de bien faire et le réalisme !

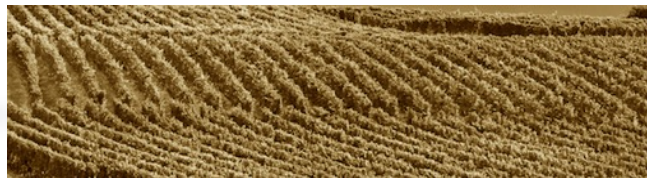


[Lire ici l'étude sur le site FranceAgriMer](#)

un achat "plaisir"

importance de la qualité du circuit de distribution

préférence pour les légumes présents toute l'année



Faire du neuf avec du vieux : le bail à complant

Le contrat particulier qui lie un propriétaire de terres à usage agricole et un exploitant agricole est un élément fondamental de la mise en valeur des terres. **La baisse du nombre d'exploitants** d'une part et la nécessité de conserver la mise en valeur des terres agricole est un vrai enjeu pour notre pays.

Cette relation contractuelle est généralement encadrée par le statut du fermage, ensemble de textes qui organisent **avec un certain dirigisme**, les rapports entre bailleurs, fermiers et métayers.

Le besoin de structurer cette relation contractuelle particulière s'est imposé dès l'antiquité. Ainsi, le droit des romains a organisé une forme de tenure (complant) pour les terres plantées en vignes (et en oliviers). Les tenures sont des concessions de terres par le propriétaire **aux paysans qui fournissent en retour, leur force de travail**.

Existant dès l'époque romaine, en Gaule au travers de diverses chartes, le complant a trouvé **un essor particulier du IX^e au XI^e siècle**, époque où les seigneurs ont pu engager de vastes plans de défrichage pour reconquérir les terres agricoles, époque par suite de grande expansion du vignoble. Nécessité faisant loi (le besoin de main d'œuvre), le bail à complant est mis en place pour un temps limité avec partage de la vigne par moitié au bout de **cinq ans entre le propriétaire et le complanteur**, avant d'évoluer sous l'Ancien régime vers une forme héréditaire, avec des novations sensibles selon les régions quant à la nature et au mode de perception de la redevance en nature de récolte.

La Révolution met un terme généralement au droit de l'ancien régime et déclare rachetable tous les droits de cens en eux compris, le complant. Pour autant, malgré plusieurs tentatives, le législateur n'a jamais aboli le bail à complant qui reste donc légal. Il est régi par des textes anciens* outre les usages, et contraste par suite, avec notre droit agricole récent caractérisé par sa complexité ; il offre ainsi **un espace contractuel simple et potentiellement plus libre**. Le complant ayant conservé ses propres règles, échappe au statut du fermage.

*le bail à complant est régi par les art. L 441-1 à L 441-13 du CRPM

suite page 8

un vrai enjeu
pour notre
pays

les seigneurs
engagent de
vastes plans
de défrichage

le complant
échappe au
statut de
fermage

verser au
propriétaire
une
redevance
en nature

jouissance
gratuite du
fonds pendant
2 ans

un espace
nouveau de
contractualisation

Faire du neuf avec du vieux :

le bail à complant (suite)

Le CRPM ne définit pas le bail à complant ; en pratique le bail à complant est un contrat par lequel le propriétaire foncier (le bailleur) **concède au complanteur (le preneur) la jouissance d'une terre viticole** à charge pour celui-ci, de la planter ou de la cultiver si elle est plantée et de verser au propriétaire **une redevance en nature**.

Citons ici les principales caractéristiques de ce bail :

- En principe perpétuel, ce bail peut aussi être conclu pour une **durée** librement fixée,
- Le contrat est translatif d'un simple **droit de jouissance** au complanteur mais il peut aussi prévoir un **transfert de propriété** des vignes dont disposera alors le complanteur (cession, transmission...),
- Le bail à complant est **cessible**,
- Le bailleur dispose d'un **droit de préemption** sur la base du prix demandé par le complanteur sur le droit de complant, lorsque l'acquéreur n'est ni ascendant, ni descendant de ce dernier. Le complanteur dispose également d'un droit de préemption en cas de vente de l'immeuble,
- Le CRPM fixe les conditions et le délai dans lesquels la vigne doit être replantée. Dès lors que la **replantation** est à ses frais, le complanteur a la **jouissance gratuite du fonds pendant les deux premières années** suivant la dernière vendange et est fondé à conserver la totalité de la récolte pendant les quatre premières années suivant la replantation,

La résiliation du bail à complant ne fait l'objet d'**aucune précision dans le CRPM**. Elle est par suite, régie par le contrat dans **les limites des dispositions du Code civil**. Les litiges relèvent de la compétence du tribunal paritaire des baux ruraux.

Au-delà du travail de l'historien sur l'évolution d'un mode de tenure deux fois millénaire, **le maintien dans notre droit moderne d'une forme de contrat issue de l'Ancien régime**, peut permettre de trouver paradoxalement un espace nouveau de contractualisation de la relation bailleur - preneur.

Ainsi en matière de Droit rural aussi : « rien ne se perd et tout se recycle » !



"La Rosée, perle de terres", une belle réussite en melons, fraises et carottes

un outil de
production
impressionnant

A 12 km de Montpellier et à 45 km de Nîmes, le Gaec "La Rosée" produit à Mauquio essentiellement des melons et des fraises. Les frères *Tejedor*, *Antoine* et *Alphonse*, ont mis en place un outil de production impressionnant en 25 ans. Le Gaec a été constitué en 1992 sur 42 ha en cultures maraîchères. Petit à petit, ils ont créé un ensemble qui atteint 1500 ha en 2016 dont 800 ha de céréales qui ont essentiellement un rôle de tête d'assolement. **Les résultats économiques sont surtout assurés par 550 ha de melons, 20 ha de fraises (dont 12 ha sous serres) et 100 ha de carottes.**

d'Avril à Août
environ 600
saisonniers

Le Gaec emploie environ 30 permanents et peut mobiliser pendant la période de forte récolte d'Avril à Août environ 600 saisonniers. Toute la production est engagée dans plusieurs **démarches qualités reconnues officiellement en Agriculture Raisonnée**. Comment expliquer pareille réussite dans un secteur très concurrentiel ? Les deux frères ont mis en place **une organisation très efficace des chantiers de production** et de récolte mais aussi des circuits de commercialisation qui permettent de **livrer les centrales d'achat sans délai**.

jouer le jeu
de l'origine
France

Sur le plan des infrastructures, la progression constante a permis au cours des années **la construction de plusieurs entrepôts** assurant le stockage des emballages, l'emplacement des machines (calibreuses, laveuses, ensacheuses, cercluses, etc.), de 6 chambres froides, de quais de chargement et d'une plate forme pour le matériel agricole (récolteuses, automoteurs, tracteurs, autocars pour le transport du personnel, véhicules utilitaires et poids lourds, etc.) ce qui représente une surface totale de 7 000 m² d'entrepôts et de 2 500 m² de chambres froides.

D'après les frères *Tejedor*, le seul avantage dont bénéficie la production française est commercial. La grande distribution joue le jeu de l'origine France et accepte de s'engager quand ils rencontrent des producteurs efficaces. **Cette belle entreprise montre qu'il n'y a pas de fatalité** et que des personnes très efficaces et décidées peuvent réussir aussi bien que **nos concurrents européens**.



Antoine Tejedor et son père →



Prospective INRA 2050 sur l'alimentation de la planète

Le 24 Juin dernier, l'INRA a organisé un colloque sur son modèle Agrimonde. 5 scénarios ont été présentés pour éclairer le paysage possible pour l'alimentation de la planète en 2050. Les trois premiers scénarios sont des scénarios dits tendanciels, c'est à dire peu différents des évolutions observées ces dernières années. Les variantes portent sur le degré d'urbanisation (scénario 1), les replis éventuels sur le ralentissement de la mondialisation au profit d'une régionalisation des échanges (scénario 2) ou la domination des grandes entreprises multinationales (scénario 3).

Plus intéressants sont les scénarios de rupture avec un scénario sur la généralisation des crises (scénario 4) et un scénario orienté sur l'alimentation facteur de santé (scénario 5). On ne sera pas surpris de constater que c'est ce dernier scénario qui apparaît le plus satisfaisant mais est-il pour autant possible ?



[En savoir plus](#)

Commerce extérieur avec le Royaume-Uni

Résumé d'une étude publiée par FranceAgriMer :

"Le solde de nos échanges agroalimentaires avec le Royaume-Uni (globalement stables depuis 10 ans) est structurellement excédentaire (3 milliards d'euros en 2015). Le premier poste d'exportation est constitué par les boissons alcoolisées - les exportations de vins représentant environ 1,2 Mds € - suivi des produits laitiers et particulièrement des fromages, puis des préparations à bases de céréales (biscuits, pains spéciaux, etc.). En moyenne pour les produits agricoles et alimentaires, le Royaume-Uni représente environ 10% de nos exportations. Le solde reste déficitaire sur les produits de la mer et les viandes et abats (avec notamment les viandes ovines)".



[En savoir plus](#)

Le prix des terres agricoles continue d'augmenter en France en 2015

Crise des produits laitiers, crise de l'élevage, le moral des agriculteurs en berne, et pourtant, le prix des terres ne cesse d'augmenter. En 2015, le prix moyen des hectares de terres arables est de 6 010 € et celui des prés de 4 470 €. L'augmentation est de 1 à 2 % sur un an mais le prix a doublé en Euros courants depuis 1997. La progression en monnaie constante dure maintenant depuis bientôt 20 ans. Le changement s'est produit en 1998 entre 1978 et 1998 où le prix en valeur réelle avait presque été divisé par trois. Entre 1974 et 1978, le prix des terres arables se situait à environ 10 000 € d'aujourd'hui. Le prix des vignes varie dans des proportions étonnantes. On trouve des terres à 9 000 € en Bergerac et des terres pour le Champagne côte des blancs à 1,5 millions, pour le Pauillac à 2 millions et même des terres pour les Bourgogne Grand Cru à 4,7 millions €.



[En savoir plus](#)

7700 exploitations agricoles produisent des fleurs et plantes

En 2013, il y avait 7 730 exploitations agricoles qui produisaient des fleurs, plantes ornementales ou plants de pépinières. Ces exploitations ne constituent que 1,7% du total des exploitations françaises et occupent une superficie minimale de 6 600 ha pour les fleurs et plantes et de 13 700 ha pour les plants de pépinières.

Mais il n'en est pas de même pour l'importance économique. Cette production est souvent passée sous silence. C'est pourtant un secteur qui contribue pour 3,6% du chiffre d'affaires de la production agricole française et 6% de la seule production végétale. C'est un chiffre comparable à celui du maïs. Il est aussi deux fois supérieur à celui des œufs ou à celui des ovins-caprins. Il est 20% inférieur à celui du Champagne et 10% à celui des légumes frais.

La moitié des exploitations est concentrée dans trois grandes régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Aquitaine Poitou et Pays de la Loire.

D'après une enquête que le service statistique du Ministère de l'agriculture vient de publier, ce secteur à haute valeur ajoutée et riche en emplois, connaît une évolution préoccupante sur la période 2000-2013 avec une réduction de 22% des surfaces et de 40% du nombre des exploitations. Le secteur des fleurs coupées a chuté d'un quart de son activité car il est désormais confronté à une concurrence très mondialisée avec le Kenya et la Colombie.



[Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 - Primeur n° 337](#)

Les prix du pin maritime flambent en Aquitaine

Une stratégie interprofessionnelle pour le pin maritime dans le Bordelais.

Après les tempêtes de 1999 et de 2009, les prix du pin maritime ont beaucoup baissé. Mais depuis deux ans, les prix ont augmenté de plus de 35%. Le Conseil Général du GREF vient de rendre un rapport de mission sur ce sujet. Les auteurs de ce rapport estiment qu'effectivement on risque d'assister à une pénurie pendant 10 ans jusqu'en 2026, le temps que les nouvelles plantations faites après la tempête de 1999 arrivent en production. En attendant, ils proposent un certain nombre de mesures qui pourraient permettre de combler le déficit actuel estimé à 1,5 millions de m³ par an pendant 10 ans. Il faudrait pour ce faire : "accélérer la mise en production des jeunes peuplements, importer des petits bois résineux inexploités du Limousin, récolter un maximum de vieux pins maritimes landais, augmenter la proportion de bois feuillus utilisés dans les installations aquitaines de production d'énergie, diminuer les exportations de pin maritime hors région, réduire l'âge d'exploitabilité du pin maritime". Le rapport regrette surtout un manque de consensus des acteurs pour élaborer une stratégie à long terme du pin maritime en Aquitaine.



[En savoir plus](#)